

**ANNEXE 19 - Extrait du programme de mesures du SDAGE
relatif à l'assainissement non collectif**

Introduction :

Le PDM ayant été réalisé pour le SDAGE 2016-2021, des actions ont déjà pu être mises en oeuvre.

Il sera fait référence au numéro correspondant du Programme territorial d'actions prioritaires de l'Agence de l'eau Seine-Normandie lorsque l'action y figure.

Les actions présentées ne constituent en aucun cas l'exhaustivité des réflexions, études ou travaux à engager sur un territoire donné. Elles constituent des éléments de réflexion dans la prise de compétence relative au volet assainissement non collectif de la compétence assainissement.

18 communes sont visées pour l'ANC dans le Programme de Mesures du SDAGE 2016-2021, avec pour objectif des travaux de réhabilitation.

EPCI-FP	Communes
CC Senlis Sud Oise	Villers-Saint-Frambourg (PTAP 20470)
CC du Pays des Sources	Cannectancourt (PTAP 20286)
	Cuy (PTAP 20311)
	Thiescourt (PTAP 20450)
	Plessis-de-Roye (PTAP 20398)
CC du Pays Noyonnais	Beaugies sous Bois (PTAP 20265)
	Quesmy (PTAP 20406)
	Caisnes (PTAP 20284)
CC des Lisières de l'Oise	Saint-Crépin-aux-Bois (PTAP 20421)
CC du Clermontois	Cambronne les Clermont (PTAP 20285)
CC du Plateau Picard	Bulles (PTAP 20283)
CC du Pays de Bray	Villebray (PTAP 20467)
	Hodenc-en-Bray (PTAP 20338)
CA Creil Sud Oise	Rousseloy (PTAP 20414)
CA du Beauvaisis	Berneuil-en-Bray (PTAP 20268)
	Auteuil (PTAP 20255)
	Troussures (PTAP 20453) – fusion avec Auneuil au 01/01/17
CC du Pays de Thelle et Ruraloise	Silly-Tillard (PTAP 20437)
CC de l'Aire Cantilienne	Action identifiée localement : Lamorlaye